Cinquante-septième année. - N ° 193 A Vendredi 6 octobre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1751

971 – GUADELOUPE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE POINTE-À-PITRE

Ventes et cessions

RCS non inscrit.
L'ESCAPADE SAVOUREUSE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Adresse : Rue Ferdinand Forest, Zi Jarry, 97122 Baie-Mahault.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 40000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : la création, l'acquisition, l'exploitation de toutes entreprises ou commerces de restauration en tous genres, traiteur salon de thé, vente à emporter en tous genres, crêperie, sandwicheries, boissons sans alcool (eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de trace d'alcool supérieure à 1,2 degré, limonade, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat..
Adresse : Rue Ferdinand Forest, Zi de Jarry, 97122 Baie-Mahault.
Précédent propriétaire : 888 277 753 RCS Pointe à Pitre. **2FF.**
Date de commencement d'activité : 1er juin 2023.
Publication légale : INTERENTREPRISES.COM *du* 12 septembre 2023.
Oppositions : Maître Audrey BOUANICHE, 1719 rue Henri Becquerel, ZI Jarry, 97122 BAIE-MAHAULT..
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 31/05/2023 enregistré au Service de l'Enregistrement de SIE BAIE MAHAULT le 04/07/2023, Dossier n ° 202300028133 ref n ° 9714P322023A01163 Adresse de l'ancien propriétaire : Immeuble le Sommet Rue Ferdinand Forest ZI de Jarry 97122 BAIE-MAHAULT. Adresse du nouveau propriétaire : Rue Ferdinand Forest ZI Jarry 97122 BAIE-MAHAULT. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..